

Non aux éoliennes



Redon Pays de Vilaine

Annonces emploi + formation

1,30 € Samedi 8

Dimanche 9 juillet 2023

Service clients : votrecompte.ouest-france.fr Tél: 02 99 32 66 66 Fondateur du Comité éditorial : François Régis Hutin N° 24064 www.ouest-france.fr



Vallons de Haute Bretagne - Porte-de-Loire

Ouest-France

L'éolien au cœur d'un débat houleux au conseil

Vallons de Haute-Bretagne — À l'occasion du conseil communautaire jeudi, à Guichen, le sujet de l'éolien a particulièrement émergé, laissant (ré)apparaître des désaccords entre les communes à ce propos.

« Tout le monde veut de l'énergie mais personne ne veut en produire ». Telle est l'invective de Jean-Marc Maldonado, conseiller municipal à Guipry-Messac, à ses pairs, à l'occasion du conseil communautaire de Vallons Haute-Bretagne Communauté, jeudi.

té, jeudi.
À l'origine de ce débat agité à propos de l'éolien sur le territoire de l'intercommunalité : une simple délibération concernant le versement de l'Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (lfer) éolien et photovoltaïque aux communes de Val d'Anast et Guignen.

Incitation financière à développer l'éolien

Si la loi nationale de finances de 2019 imposait une répartition de l'Ifer entre le département et les intercommunalités dotées de parcs éoliens, l'intercommunalité de Vallons Haute-Bretagne Communauté a décidé, dès octobre 2019, d'aller plus loin. Pour encourager les communes à s'engager dans la transition écologique en développant des énergies renouvelables sur leur territoire, l'intercommunalité avait ainsi décidé de reverser 70 % de l'Ifer reçu aux communes accueillant des parcs éoliens, soit 49 % de l'Ifer total.

Val d'Anast, seule commune dotée d'un parc éolien, reçoit donc, à ce titre, plus de 30 000 € pour l'année 2022, le reste étant réparti entre le département et l'intercommunalité.

Pourtant, Jean-Marc Maldonado n'en démord pas. Il juge « immoral que les communes de l'intercommunalité obtiennent de l'argent sur



Le conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté se tenait le jeudi 6 juillet, à Guichen, pour une dernière séance avant la pause estivale.

le dos des communes volontaires, pour l'implantation d'énergies renouvelables, sans pour autant faire les mêmes efforts ».

Un sujet clivant sur le territoire

Sur l'intercommunalité de Vallons Haute-Bretagne, l'éolien est un sujet de discorde récurrent. En témoigne la réunion publique organisée par le maire de Lohéac, Patrick Bertin, le 9 juin dernier. En effet, une centaine d'habitants s'étaient alors réunis pour contester le projet d'un nouveau parc éolien dans la commune de Val d'Anast. La raison de leur mécontentement ? Les éoliennes seraient installées sur un terrain limitrophe à Lohéac, et près de nombreux hameaux d'habitation. Guy Houssin, président du comité environnement

de Lohéac, estimait alors que 345 habitations seraient impactées.

Alors que le ton monte entre Jean-Marc Maldonado et Patrick Bertin à ce sujet, le second dénonçant le caractère peu honnête d'installer des éoliennes si proches de la commune de son voisin, Madeleine Guillonnet, adjointe à la mairie de Guipry-Messac, tempère. « Le problème de l'implantation des éoliennes réside dans la réglementation qui n'est plus adaptée à la hauteur de cellesci. Leur taille devrait être prise en compte dans le calcul proportionnel d'implantation vis-à-vis des habitations. » Elle en invite alors à se mobiliser pour faire évoluer les normes réglementaires, quitte à faire appel aux députés du territoire.

De son côté, Michèle Motel, conseillère municipale de l'opposition à Guichen et vice-présidente déléguée aux marchés publics, France Services et Gemapi, en appelle à une concertation publique avec les citoyens habitants du territoire des Vallons de Haute-Bretagne. « L'éolien est un sujet clivant, il faut en parler avec les riverains, faire de la pédagogie, pour ne pas que le mécontentement nous explose à la figure dans quelque temps.»

Le président, Thierry Beaujouan tranche alors : « On ne débat pas ici de l'éolien mais simplement du versement du fond de concours aux communes concernées. » Jean-Marc Maldonado, qui ne décolère pas, s'abstient alors. Quant à ses pairs, ils votent tous favorablement la délibération.

Enora FORICHER.